

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Madame Michèle LAKERMANCE, 1ère adjointe.

AFFAIRE N° 05/217 :

Mon Repos La Vallée : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 11 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés section CS n°622 - n°623 - n°625 - n°627 - n°630 - n°635 - n°637 - n°638 - n°854 - n°855 - n°856

ETAIENT PRESENTS :

MM. LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LORION David, OMARJEE Mohammad, MAROUDE GOPALLE Valdo, NAYAGOM Ulrich, ADIGADOU Marina, LEBON Jean Laurent.

La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente de séance certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-217-DE
Date de réception : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/217 : Mon Repos La Vallée : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 11 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés section CS n°622 - n°623 - n°625 - n°627 - n°630 - n°635 - n°637 - n°638 - n°854 - n°855 - n°856.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 11 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

Références cadastrales Section	Superficie cadastrale Totale	Adresse du bien	Situation
CS n°622 CS n°623 CS n°625 CS n°627 CS n°630 CS n°635 CS n°637 CS n°638 CS n°854 CS n°855 CS n°856	76 710 m ²	La Vallée (97410)	Terrains en friche

- Zonage Eco PLU approuvé : AU02 (95%) – N (5%) – Périmètre OAP domaine La Vallée
- Situation au(x) PPR(s) : Interdiction 6% - Prescription 16%
- Servitudes Monuments Historiques : Villa du Domaine de Vallée – Cheminée Mon Repos 1 – Cheminée Mon Repos 2
- Emplacement Réserve : ER n°92 pour la réalisation d'une voie de desserte avec TCSP d'une emprise de 22 mètres
- Servitude publique : Canalisations SAPHIR traversant le terrain et propriété concernée par le périmètre de protection rapproché du forage la Vallée
- Propriétaire : SIDR
- Nature du bien : Non bâti
- Etat d'occupation : Réputé libre de toute location ou occupation
- Autres informations : Ces biens sont à proximité des terrains cadastrés section CS n°631-634 (d'une surface totale de 25 251 m²) et section CS n°633 (d'une surface de 19 069 m²) déjà en portage foncier et financier par l'EPFR.

Prix d'achat du bien par l'EPFR : 7 940 000 €

Destination du bien : Opération d'aménagement

Gestion : Gestion communale dès acquisition par l'EPF Réunion

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

Durée de portage : 10 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F Réunion

Différé de règlement : 4 ans

Nombre d'échéances : 7 échéances annuelles

Taux de portage : 0.75 % par an

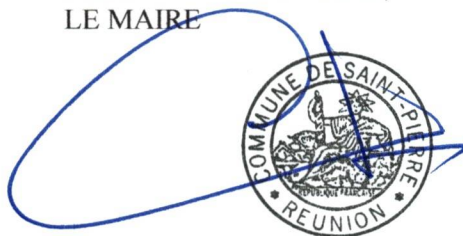
Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-217-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Sur proposition de la Présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 11 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)
- De L'AUTORISER à SIGNER toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 11 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION